

Échange d'expériences, de bonnes pratiques et de mises en œuvre

Compte rendu du séminaire PMS

8 novembre 2022

Lausanne

Contexte

Le premier séminaire des Plans de mobilité scolaire (PMS) s'est déroulé à Lausanne le 8 novembre 2022. Il a rassemblé plus d'une cinquantaine de participant·es qui ont discuté des meilleurs moyens de mise en œuvre des recommandations issues des PMS.

Comme l'a très bien souligné Noémie Urfer, déléguée à la mobilité de la commune de Lutry, lorsque l'ATE a terminé le PMS et remis les recommandations, c'est une nouvelle étape de planification et de réalisation des mesures et des aménagements qui s'ouvre pour la commune. Les cinq présentations ont montré comment les villes et les communes procèdent pour cette mise en œuvre. Les échanges de la table ronde ont porté sur les leviers d'actions, qu'ils soient administratifs, techniques, politiques ou financiers qui facilitent la réalisation des recommandations.

Cette synthèse reprend les principaux éléments de chaque présentation et des différentes stratégies présentées par les autorités communales.

Alice Gentile
Chargée de projet
ATE Association transports
et environnement

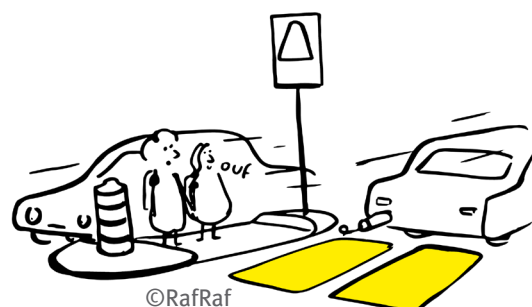
Introduction

Ce sont le plus souvent les préoccupations liées à la sécurité qui incitent les communes à entreprendre un Plan de mobilité scolaire. Le danger du chemin de l'école n'est plus à démontrer : 45% des accidents graves impliquant des enfants s'y produisent.

Mais la sécurité sur le chemin de l'école est un sujet émotionnel et sensible, notamment auprès des parents. La temporalité de mise en œuvre des mesures est souvent questionnée par ces derniers, impatients de voir des changements se produire. Malheureusement, l'aménagement du territoire en Suisse est soumis à de nombreuses procédures et les changements prennent souvent trop de temps à être réalisés.

D'où l'intérêt de voir comment les différentes communes qui ont engagé des PMS ont procédé pour mettre en œuvre les recommandations du PMS, comment elles gèrent ces différentes temporalités et comment elles intègrent le PMS dans d'autres planifications communales.

Philippe Gasser
Ingénieur transport et urbaniste
Citec



Concilier budget et mesures

Avec plus de 900 élèves dont 450 amenés à l'école en bus, la Commune de Lutry a décidé de réorganiser ses transports scolaires et de favoriser les déplacements à pied de ses élèves. Au vu de ce qui précède, le PMS a été engagé pour bénéficier d'une vision objective sur les chemins de l'école et améliorer la sécurité de ceux-ci.

Le défi majeur rencontré par la Commune a été de coordonner la mise en place des mesures issues du PMS et d'intégrer celles-ci dans la planification communale sans avoir un budget spécifique dédié à leur réalisation.

Les mesures préconisées au sein du PMS ont d'abord été réparties entre les différents services : le marquage et la signalétique à la Police, les travaux au service des Travaux et Domaines et la planification au service de la Mobilité. Cette organisation s'est toutefois heurtée à des problèmes de priorisations, de budget et de temporalité. En effet, la réalisation des mesures nécessitait avant tout une coordination entre les services. Le service de la Mobilité a alors été désigné pour effectuer ladite coordination et ainsi accélérer la mise en œuvre des mesures. Les projets et les budgets de chaque service ont été repris, afin de greffer à ces derniers certaines mesures préconisées dans le PMS. Plus d'une dizaine de mesures ont ainsi pu être réalisées rapidement, sans avoir de budget spécifique pour cela. Plusieurs mesures nécessitaient au préalable des réflexions complémentaires. Pour apporter des éléments

de réponses à ces dernières, les cahiers des charges d'études préexistantes ont été modifiés. En 2023, une vingtaine de recommandations devraient ainsi être traitées.

La modification du schéma de circulation du bourg de Lutry est un exemple intéressant des retombées possibles d'un PMS. Dans le cadre du plan de mobilité scolaire, plusieurs points problématiques ont en effet été identifiés dans le secteur du bourg. L'assainissement de ces dernières a permis de justifier plus aisément la mise en place d'un nouveau schéma de circulation dans cette partie du territoire lutrien. Une partie des quais a alors été piétonnisée et l'accès au bourg restreint résolvant ainsi en partie des problèmes de stationnement, de livraison et de trafic.

Les mesures des PMS concernent la sécurité des enfants. Elles ont donc un poids particulier et constituent un levier d'action important. La réalisation des mesures est certes délicate. Cependant, des stratégies existent pour faciliter cela. On peut, par exemple, faire valider les résultats d'un PMS par les membres de l'exécutif politique, afin de les conscientiser aux mesures à mettre en œuvre et au travail qu'il reste encore à accomplir. Cette manière de procéder offre aussi l'avantage de sensibiliser l'ensemble des membres de l'exécutif politique à la démarche et d'impliquer ces derniers ainsi que les services qu'ils chapeautent dans la réalisation des mesures.

Noémie Urfer
Déléguée à la mobilité
Commune de Lutry

Planification interservices

Avec un quatrième PMS en cours, la Ville de Vernier gère le suivi d'une liste importante de recommandations à réaliser.

Emilie Guibert a expliqué comment la Ville planifie efficacement les mesures à mettre en place, en tenant compte des différentes temporalités et des impératifs financiers et administratifs. Sur la base du tableau fourni par l'ATE, la Ville classe les mesures recommandées par l'ATE et le BPA selon plusieurs thématiques : la domanialité, la possibilité d'intégrer la mesure à un projet en cours (planification), le service chargé du suivi de la mise en œuvre ou encore le coût de réalisation.

Certaines mesures – telles que l'installation de potelets ou marquages – peuvent être rapidement mises en œuvre du fait de leur coût limité. D'autres mesures plus lourdes sont intégrées à des projets d'aménagement planifiés sur le plus long terme. Par exemple, l'ATE a recommandé l'élargissement et le réaménagement d'un trottoir. Cela a pu être réalisé à l'occasion de travaux sur des collecteurs d'eaux usées.

Pour faciliter la mise en œuvre des aménagements et justifier le vote de certains budgets, il est toujours utile de rappeler que ces réalisations ont un impact positif sur la sécurité des enfants.

Émilie Guibert
Déléguée à la mobilité
Ville de Vernier

Soutien à la réalisation

Dans le canton de Genève, 19 PMS ont déjà été réalisés. Il s'agit d'une nette amélioration pour la prise en compte de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Mais on peut faire encore beaucoup plus pour inciter les communes à aller de l'avant et accélérer la prise de conscience sur l'importance de sécuriser le chemin de l'école.

Gérard Widmer suggère de créer, au niveau cantonal, une task force sur les itinéraires et chemins de l'école, élargie à la mobilité piétonne qui reste le parent pauvre de l'organisation de la circulation. Cela permettrait aussi d'impliquer les autres départements concernés, comme le Département d'instruction publique, peu présent de la thématique de la sécurité routière au niveau cantonal, vu que les bâtiments scolaires sont pour la plupart communaux. Cela permettrait aussi de discuter, par exemple, de l'accessibilité des bâtiments scolaires par les véhicules motorisés qui sont un obstacle à la sécurité des enfants.

Les PMS sont d'autant plus importants que l'on sait combien les comportements de mobilité acquis durant l'enfance restent ancrés et perdurent à l'âge adulte.

Gérard Widmer
Directeur OCT
Canton de Genève



Sensibiliser la population

Après avoir réalisé 7 Plans de mobilité depuis 2017, la ville de Meyrin peut témoigner que les PMS sont un processus qui fait prendre conscience aux politiques de l'importance du chemin de l'école et du fait qu'il doit être sûr mais aussi ludique et agréable. Les PMS ont aussi permis de redonner ce territoire aux enfants de Meyrin.

En ville de Meyrin, ce sont les patrouilleuses scolaires qui ont fait remonter les problèmes de sécurité routière concrets rencontrés sur le terrain. C'est ainsi que la sécurité municipale a initié les PMS dans le but de viser avant tout une sécurité optimale.

David Marti souligne que son service a été actif pour assurer l'acceptabilité des mesures des PMS par les autorités et la population car il est primordial que les habitant-es réalisent que les décisions prises sont bénéfiques pour eux et que la sécurité des enfants est l'affaire de chaque individu. D'ailleurs, tout le monde peut être impliqué dans un PMS, la police et les patrouilleuses, mais aussi les parents, les enseignant-es et bien sûr les élèves.

Cette année, l'organisation de la Journée internationale à pied à l'école a permis de rappeler que la sécurité du chemin de l'école nous concerne toutes et tous.

Au niveau de la coordination interne, David Marti souligne qu'il a dû mettre en place une bonne coordination avec le service de l'urbanisme avec qui son service n'avait pas toujours la même appréciation de la situation, ni le même langage. Les PMS ont aidé à mettre en place des stratégies communes et à prendre conscience des enjeux.

Enfin, au fil des années et avec les changements de législatures, on voit qu'il est important de raviver l'intérêt et le soutien politique ainsi que de rappeler aux élus et élues l'importance des mesures issues du Plan de mobilité scolaire et les besoins spécifiques des enfants. Ce courage politique est indispensable pour aller de l'avant, assurer la pérennité des projets et éviter une remise en question de mesures déjà validées.

David Marti
Responsable du Service
sécurité municipale
Ville de Meyrin



©RafRaf

PMS, un levier politique

En ville de Fribourg, 25% à 30% des mesures issues des PMS ont pu être réalisées. Antoine Bussard a souligné que, pour cela, il est important de prioriser les mesures des PMS afin de dégager le temps et les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Les plans de mobilité scolaire sont des leviers d'action puissants, outrepassant le clivage gauche-droite. La sécurité des enfants est acceptée unanimement et, pour chaque parent, elle prime sur tout.

Une des composantes très intéressante des PMS est qu'ils remettent l'humain au centre et permettent d'évoluer vers une mobilité où ce ne sont pas les véhicules mais les personnes qui priment. En ville de Fribourg, la réalisation d'un PMS a ainsi permis de fermer une rue au trafic à certaines heures, une mesure qui aurait été délicate à faire accepter autrement.

Dans la démarche des Plans de mobilité scolaire, on peut distinguer 2 grandes phases : l'étude et la réalisation des mesures.

La phase d'étude présente de nombreux avantages : facile à communiquer, elle fédère et n'impose aucune contrainte.

La phase de réalisation des mesures est plus délicate. Cependant des stratégies peuvent être mises en place pour faciliter cette deuxième phase. On peut, par exemple, responsabiliser l'ensemble des élus déjà pendant la réalisation du PMS sur les mesures à mettre en œuvre. Une première validation politique est une bonne base qui nous assure pour aller de l'avant. On peut aussi faire valider les mesures du PMS par des commissions sur lesquelles on peut ensuite s'appuyer ou chercher du soutien en liant les mesures avec d'autres problématiques, comme la nature en ville ou les aménagements pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, impliquer les politiciens des différents services concernés – par exemple école, mobilité, police – permet de soutenir et d'accélérer la réalisation des mesures.

Antoine Bussard
Chef du secteur mobilité
Ville de Fribourg

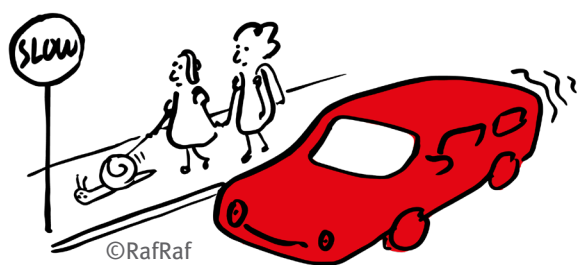


Table ronde

La table ronde a été l'occasion pour les intervenant-es d'insister encore sur le besoin de coordination entre les différents services. Il est important qu'un service ait le lead, par exemple celui de la mobilité comme à Lutry, de l'aménagement comme à Vernier, des écoles comme à Fribourg, ou de la sécurité comme à Meyrin. L'organisation de réunions régulières au sein des services concernés et une présentation annuelle illustrant l'évolution des projets permettent, le cas échéant, de remonter les recommandations des PMS en haut de l'agenda.

Les participant-es à la table ronde ont unanimement souligné que l'enjeu de l'enfant et de sa sécurité touche à la dimension sensible de tout un chacun. Politiquement, cela permet parfois d'aller de l'avant plus aisément et de faciliter des réalisations.

Les intervenant-es ont souligné l'importance d'être proactif et de saisir chaque opportunité pour faire avancer la réalisation des mesures. Il n'est jamais inutile de rappeler que toutes les mesures relatives à la mobilité des enfants bénéficient aussi à l'ensemble des piétons. Enfin, elles participent à l'amélioration de la santé publique et encouragent l'activité physique.

Conclusion

Philippe Gasser souligne que, dans tous les exemples, la question de la temporalité est ressortie. Il faut agir à la fois dans un temps court sur les comportements et dans un temps long sur les infrastructures. Les problèmes de comportement sont très importants car trop souvent des comportements égoïstes et irrationnels mettent l'enfant en danger. L'adaptation des aménagements est indispensable car l'enfant n'a pas notre taille et se déplace dans une situation de danger dense avec des problèmes de visibilité ou de non-respect des normes.

Les PMS sont un outil puissant et un déclencheur fort pour ouvrir le champ de la réflexion et pour travailler sur l'espace public. Ils participent à renforcer l'urbanité et l'attractivité des espaces publics et à enrichir leurs fonctions.

L'apprentissage du mouvement, de l'agilité, de la socialisation, de la compétition, du jeu, de nouvelles situations est fondamental pour le développement de l'enfant. Tout cela est perdu quand les enfants sont enfermés dans une voiture pour aller à l'école.

En conclusion, il est nécessaire d'être entreprenant-es pour concrétiser les projets et, comme la sécurité des enfants est un sujet très émotionnel, il est important d'être pédagogue et bienveillant-e avec les personnes dont les avis divergent. Le dialogue est finalement la clé pour œuvrer à un meilleur espace partagé.

Philippe Gasser
Ingénieur transport et urbaniste
Citec

Qu'est-ce qu'un Plan de mobilité scolaire ?

Le **Plan de mobilité scolaire** est une démarche participative qui permet de concevoir de manière globale les déplacements générés par les établissements scolaires et de proposer des solutions qui tiennent compte de l'ensemble des problèmes identifiés.

Les cinq étapes du Plan de mobilité scolaire (PMS) permettent d'initier une réflexion générale sur la mobilité des enfants.

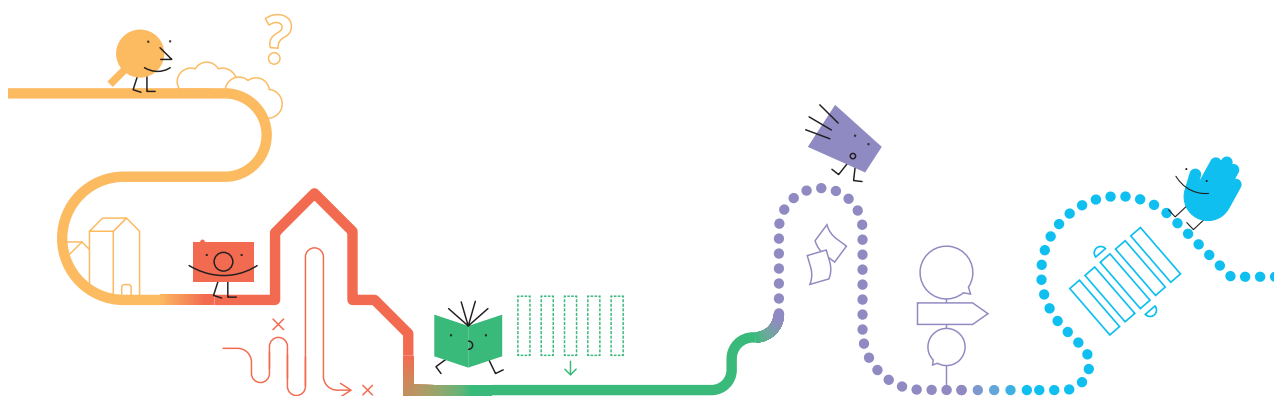
Un PMS peut être le point de départ d'un questionnement bien plus vaste sur la prise en compte des besoins des plus vulnérables (enfants, PMR, seniors, etc.) sur tout le territoire de la commune.

Il se déroule sur une durée de 9 à 12 mois.

Les points forts :

- Offre une vision claire des déplacements scolaires
- Donne la parole aux enfants, parents et partenaires de l'école
- Propose des actions concrètes à mettre en œuvre
- Optimise la sécurité et l'autonomie des enfants
- Bénéficie de taux de participation élevés

- 1 Enquête de mobilité
- 2 Bilan de mobilité
- 3 Visite et recommandations
- 4 Information et sensibilisation
- 5 Suivi et évaluation



Contact

ATE Association transports et environnement
Bureau romand
Rue des Gares 9, 1201 Genève
022 734 70 44
pms@ate.ch